

DECISION

Le Maire de la Commune de MAZAMET,

VU l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 22 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la Ville de MAZAMET a décidé de procéder à la construction d'un équipement sportif dans le Parc de la Molière comprenant 6 lots :

- Lot n° 1 : Gros œuvre/Fondations/VRD
- Lot n° 2 : Bâtiment modulaire tous corps d'état
- Lot n° 3 : Tribunes modulaires
- Lot n° 4 : Containers stockage
- Lot n° 5 : VRD/Sols sportifs
- Lot n° 6 : Réseaux secs/Eclairages

Considérant qu'à cet effet une consultation a été lancée pour l'exécution de ces travaux et que l'offre de l'entreprise BOUSQUET BTP, 8 rue de la Métallurgie, 81200 AUSSILLON pour un montant de 82.626,00 € HT soit 99.151,20 € T.T.C a été retenue pour le lot n° 1, que l'offre de l'entreprise MODULEM, 1606 route de Toulouse, 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN pour un montant de 821.000,00 € HT soit 985.200,00 € T.T.C a été retenue pour le lot n° 2, que l'offre de l'entreprise LACOSTE CONSTRUCTIONS METTALLIQUES, 980 chemin du Lardit, 82370 LABASTIDE SAINT PIERRE pour un montant de 75.281,33 € H.T. soit 90.337,60 € T.T.C. a été retenue pour le lot n° 3, que l'offre de l'entreprise KUBEKO, 16 rue des Métiers, 33290 BLANQUEFORT pour un montant de 32.982,00 € H.T. soit 39.578,40 € T.T.C. a été retenue pour le lot n° 4, que l'offre de l'entreprise ARNAUD SPORTS, 1 RD 70, 31380 GARIDECHE pour un montant de 1.369.457,79 € H.T. soit 1.643.349,35 € T.T.C. a été retenue pour le lot n° 5 et que l'offre de l'entreprise OMEXOM DISTRIBUTION TARN (CEGELEC), 72bis avenue Jean Jaurès, 81090 LAGARRIGUE pour un montant de 199.975,00 € H.T. soit 239.970,00 € T.T.C. a été retenue pour le lot n° 6 ,

DECIDE

Article Unique – de signer avec les entreprises susnommées les marchés correspondants pour un montant de :

- 99.151,20 € T.T.C. pour le lot n° 1
- 985.200,00 € T.T.C. pour le lot n° 2
- 90.337,60 € T.T.C. pour le lot n° 3
- 39.578,40 € T.T.C. pour le lot n° 4
- 1.643.349,35 € T.T.C. pour le lot n° 5
- 239.970,00 € T.T.C. pour le lot n° 6

Le financement de cette dépense est assuré au moyen des crédits inscrits au budget de la Ville.

MAZAMET, le 24 août 2026

Le Maire,

Olivier FABRE.

